



DINARD MAISON PORT BRETON

Vérification de la capacité portante d'un plancher au vu du projet d'aménagement d'une cuisine au RDC

Chrono n°327F0/19/953

Date : 12/03/2019

Convention n°1812327F0000038



COMMUNE DE DINARD

47 Boulevard Feart
35800 DINARD



Richard BICHUE

Socotec Agence Construction
Parc Technopolitain – ZAC Atalante
7, allée Métis
35400 St MALO

Tel : 02 99 82 43 26

Fax : 02 99 82 58 28

Courriel : perig.vrinat@socotec.com

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
<u>1. GENERALITES</u>	<u>3</u>
A. CONTEXTE D'INTERVENTION	3
B. DATE D'INTERVENTION	3
<u>2. MISSION DE SOCOTEC</u>	<u>3</u>
<u>3. DESCRIPTION DE L'OUVRAGE</u>	<u>3</u>
A. LOCALISATION DU LOCAL CONCERNE PAR LE DIAGNOSTIC	3
B. PRINCIPE STRUCTUREL	4
<u>4. AVIS TECHNIQUE</u>	<u>5</u>
<u>5. CONCLUSIONS</u>	<u>7</u>

1. Généralités

a. Contexte d'intervention

La mairie de Dinard projette l'aménagement d'une cuisine temporaire dans un local au RDC de la maison du parc du Port Breton à Dinard, ceci afin d'aménager une terrasse extérieure dans le parc pendant la période estivale.

b. Date d'intervention

Nous sommes intervenus sur site le 21/02/2019.

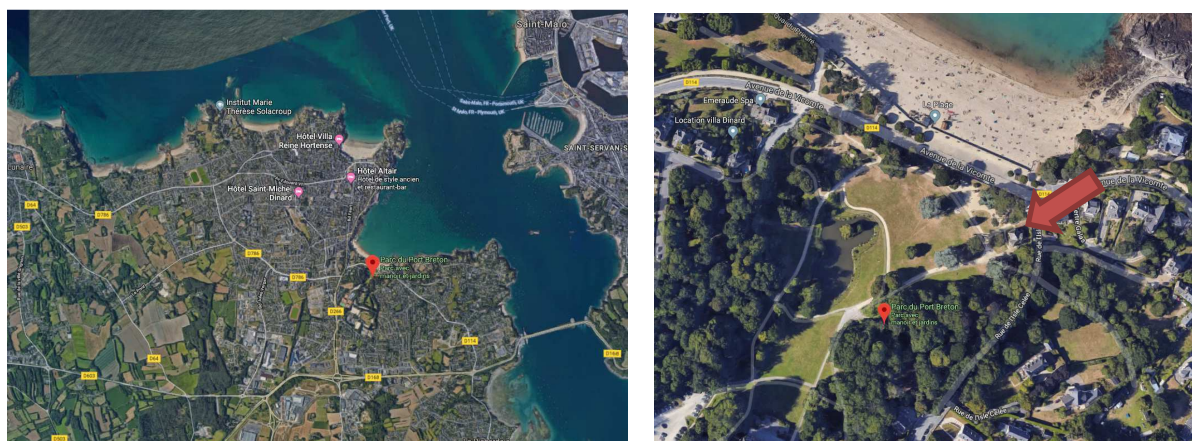
2. Mission de SOCOTEC

Nous avons été missionnés par la Commune de Dinard dans le but de déterminer la capacité portante du plancher d'un local au vu des travaux d'aménagement envisagés et de vérifier l'état de conservation de l'escalier bois d'accès au sous-sol.

3. Description de l'ouvrage

a. Localisation du local concerné par le diagnostic

La bâtisse est située à Dinard (35800), au nord-est du parc du Port Breton :



Vues aériennes du site – localisation.

Le local concerné est le local au milieu de la façade Nord Ouest côté parc au rez-de-chaussée.



Vue d'ensemble de la bâtisse – localisation du local concerné.

b. Principe structurel

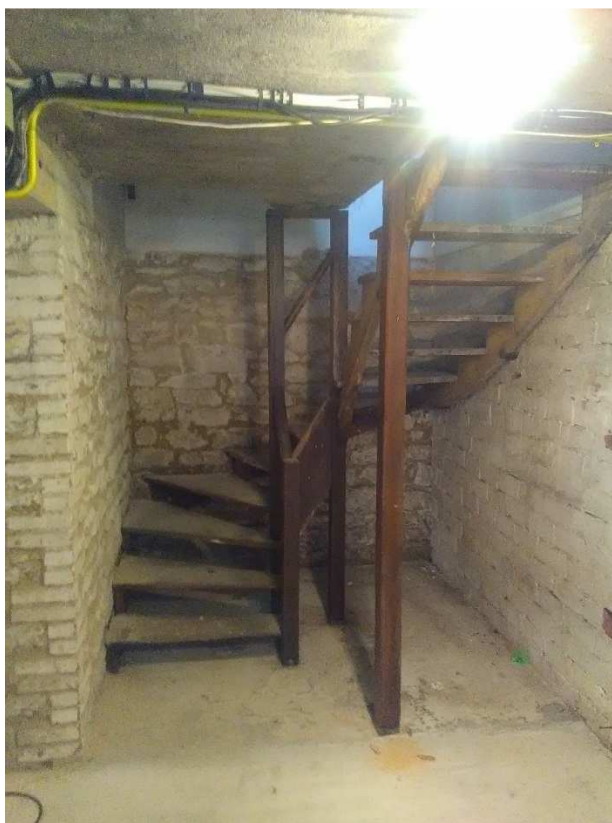
Elévations de type traditionnelles en pierre et plancher haut sous-sol en béton armé coulé en place.

Un dallage béton a visiblement été plus récemment réalisé au sous-sol (hors cadre du présent diagnostic).



Local sous-sol sous future cuisine

Escalier en bois.



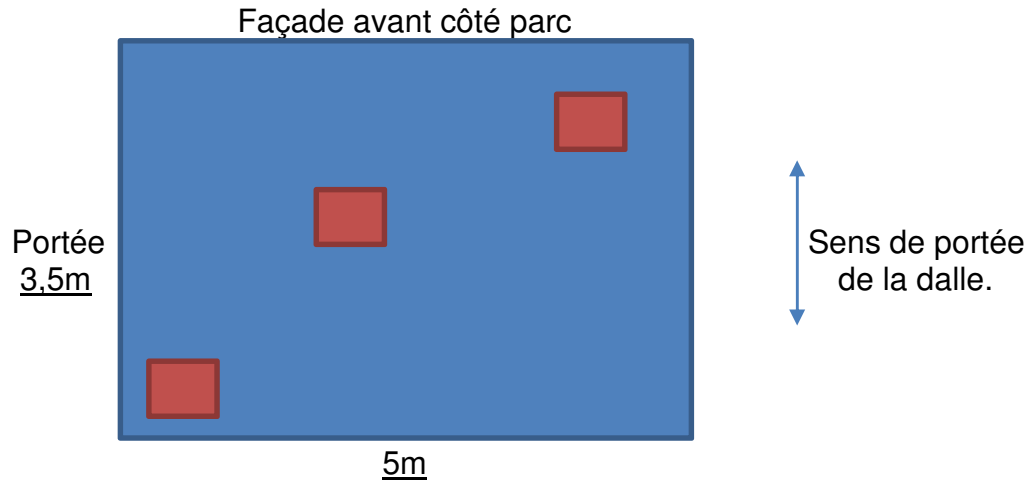
Escalier d'accès au sous-sol

4. Avis technique

Plancher haut sous-sol :

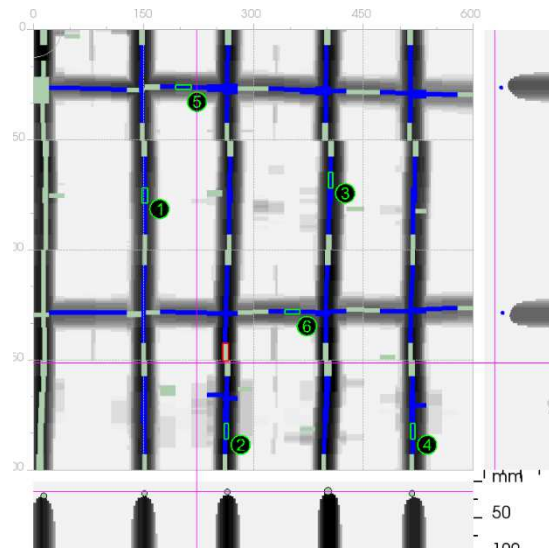
D'après les observations recueillies sur place, le plancher est de type béton armé coulé en place et d'épaisseur comprise entre 12 et 13cm.

3 scans par ferroskan HILTI en sous-face de dalle nous ont permis de définir les armatures, sections et enrobages, présentes dans la dalle.



Implantation en plan des scans réalisés

Les 3 sondages nous ont permis de mettre en évidence un treilli d'armatures généralisé sur l'ensemble de la dalle.



Aperçu d'un des scans réalisés depuis la sous-face.

Après vérification au BAEL, la surcharge limite d'exploitation a pu être définie à 250kg/m² maximum (si le parquet bois est conservé ou remplacé par un revêtement estimé à 30kg/m²).

Escalier bois d'accès au sous-sol depuis le RDC :

L'escalier présente des désordres de type :

- Dégradation par corrosion des organes d'assemblages et de fixation au gros œuvre (exemple photo de gauche ci-dessous), concerne notamment le limon du fond et celui de droite sur la photo d'ensemble. L'une des fixations sur la cloison de droite est descellée et inappropriée au support.
- Dégradation des bois par agents parasites, concerne notamment la tête du limon central (photo de droite ci-dessous).



Exemples de dégradations constatées

5. Conclusions

Plancher du futur local cuisine :

Après dépose du parquet bois massif existant et réalisation d'un nouveau revêtement de sol de type carrelage estimé à 30kg/m², la surcharge d'exploitation admissible du plancher est estimée à 250kg/m².

Une analyse plus précise peut être réalisée au cas par cas avec un plan de chargement et de localisation des équipements. Les charges pouvant être optimisée si elles sont mises en œuvre qu'en rives ou en angles notamment.

Escalier :

Il nécessite un renforcement des sections de limons dégradés et l'ajout de potelets complémentaires par exemple pour assurer le support de ces limons, les organes de fixation au gros œuvre ne pouvant plus assurer leur rôle.

Fait à Sain-Malo le 12/03/2019

Richard BICHUE
Ingénieur généraliste